

ASSEMBLÉE NATIONALE

PLF POUR 2019 - (N° 1490)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 319

présenté par

M. Zulesi, Mme Pompili, Mme Park, M. Pichereau et M. Damien Adam

ARTICLE 58 TER

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.